



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux de la treizième
session
(5 mai 2017 et du 7 au 11 mai 2018)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n° 22**



Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux de la treizième
session
(5 mai 2017 et du 7 au 11 mai 2018)**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[23 mai 2018]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption	5
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de sa quatorzième session	5
B. Résolutions portées à l'attention du Conseil	6
Résolution 13/1	
Document final adopté par la Conférence des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session	6
C. Décisions portées à l'attention du Conseil	21
Décision 13/101	
Date et lieu de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	21
Décision 13/102	
Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session	22
II. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	23
III. Suivi, évaluation et rapports	28
IV. Moyens de mise en œuvre	29
V. Nouveaux problèmes et enjeux	30
VI. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts	31
VII. Informations sur les activités intersessions	32
VIII. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social	33
IX. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts	34
X. Date et lieu de la quatorzième session du Forum	35
XI. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum	36
XII. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session	37
XIII. Organisation de la session	38
A. Ouverture et durée de la session	38

B. Élection du Bureau	38
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	38
D. Participation	40
E. Documentation	40
Annexes	
I. Résumé établi par le Président du Forum	41
II. Liste des documents	48

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire de sa quatorzième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa treizième session¹ ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire suivant pour la quatorzième session du Forum :

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
 - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;
 - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.
4. Suivi, évaluation et rapports :
 - a) Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ;
 - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.
5. Moyens de mise en œuvre : progrès accomplis au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et ressources disponibles.
6. Renforcement de la cohérence des politiques forestières mondiales et recherche d'une meilleure définition commune, à l'échelle internationale, de la notion de gestion forestière durable.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 22 (E/2018/42).

7. Renforcement de la coopération, de la coordination et de la participation au titre des questions relatives aux forêts :
 - a) Activités menées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à l'appui du plan stratégique et du programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020 ;
 - b) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : mise en œuvre de l'Accord de Paris ;
 - c) Convention sur la diversité biologique : Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;
 - d) Partenaires régionaux et sous-régionaux ;
 - e) Grands groupes et autres parties prenantes ;
 - f) Activités de communication et de sensibilisation ;
 - g) Participation intersectorielle ;
 - h) Informations sur les activités intersessions.
8. Nouveaux problèmes et défis.
9. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
10. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts.
11. Date et lieu de la quinzième session du Forum.
12. Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Forum.
13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa quatorzième session.

B. Résolution portée à l'attention du Conseil

2. La résolution suivante, adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Résolution 13/1

Document final adopté par la Conférence des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, en date du 18 octobre 2000, dans laquelle le Conseil a institué le Forum en tant qu'organe intergouvernemental à composition universelle doté d'un secrétariat restreint constitué conformément aux règles et procédures de l'ONU en vigueur, et la résolution 2015/33 du Conseil, en date du 22 juillet 2015, sur l'arrangement international sur les forêts après 2015, dans laquelle l'arrangement a été renforcé et prorogé jusqu'en 2030,

Rappelant aussi la résolution 2017/4 du Conseil, en date du 20 avril 2017, sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et sur le programme de travail quadriennal du Forum (2017-2020), dans laquelle le Conseil a confirmé que la communication et la sensibilisation constituaient deux composantes essentielles du plan stratégique et qu'il était nécessaire de sensibiliser le public, à l'intérieur comme

à l'extérieur du secteur forestier, à l'importance cruciale que revêtent les forêts et les arbres de tous types pour la vie sur terre et le bien-être de l'homme,

Rappelant également la résolution 12/1, en date du 5 mai 2017, qu'il a adoptée à sa douzième session,

I

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

1. *Se félicite* que plusieurs de ses membres aient annoncé leur contribution nationale volontaire initiale à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)¹ et encourage les autres membres à faire des annonces de contributions à sa quatorzième session et à les communiquer au préalable à son secrétariat par les voies appropriées ;

2. *Prie* son secrétariat de rassembler toutes les annonces de contributions nationales volontaires qui lui auront été communiquées dans un dossier centralisé, accessible au public.

3. *Souligne* l'importance que revêtent les activités de communication menées au titre du plan stratégique – mettre en relief et faire connaître les pratiques optimales et les succès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts², mais aussi rechercher des synergies avec d'autres dispositifs et stratégies de communication multilatéraux – et adopte à cet effet la stratégie de communication et de sensibilisation exposée à l'annexe I de la présente résolution ;

4. *Prie* son secrétariat de lui faire rapport, à sa quatorzième session et à ses sessions ultérieures, sur l'exécution de la stratégie de communication et de sensibilisation, et de rédiger, en employant des ressources existantes, une publication concise qui fasse le point sur les objectifs et cibles forestiers mondiaux, soit imprimée et mise en ligne, et comprenne des éléments graphiques susceptibles d'être exploités dans le cadre des activités de sensibilisation qui seront menées à l'intention de divers publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier ;

5. *Rappelle* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont deux conditions importantes pour la mise en œuvre du plan stratégique, dans l'optique d'une progression accélérée vers le développement durable ;

6. *Réaffirme* que la mise en œuvre de la gestion forestière durable ne sera effective que si toutes les parties prenantes y contribuent, qu'il s'agisse des propriétaires forestiers, des peuples autochtones, des collectivités locales, des autorités locales, du secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), des organisations non gouvernementales, des femmes, des enfants, des jeunes ou des institutions scientifiques, universitaires et philanthropiques, à tous les niveaux ;

7. *Constate* que, d'ici à 2050, les deux tiers au moins de la population mondiale vivront dans des zones urbaines, et souligne qu'il est nécessaire d'intégrer des zones forestières et des arbres dans les paysages urbains, tant il s'agit d'un aspect essentiel de l'aménagement et du développement urbains ;

¹ Voir résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

² Voir résolutions 62/98 et 70/199 de l'Assemblée Générale.

II Suivi, évaluation et rapports

8. *Salue* la mise à l'essai du projet de cadre d'établissement de rapports nationaux volontaires au Forum concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires, ainsi que d'autres travaux intersessions pertinents et, partant, adopte le cadre d'établissement de rapports nationaux volontaires figurant à l'annexe I de la note du Secrétariat³, tout en convenant qu'il s'agit d'un document appelé à être amélioré et affiné à la lumière de l'expérience acquise ;

9. *Décide* qu'il examinera les résultats de la première série de rapports nationaux facultatifs à sa quinzième session, en 2020, et invite ses membres à présenter à son secrétariat, d'ici à la mi-novembre 2019, un rapport national établi selon le cadre susmentionné ;

10. *Décide également* qu'il déterminera, à sa quinzième session, un échéancier pour la présentation de la série de rapports suivante, sachant qu'il a prévu de procéder à un examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, en 2024 ;

11. *Souligne* qu'il est important d'utiliser pleinement les informations communiquées par ses membres dans leurs rapports nationaux et, à cette fin, demande à son secrétariat d'établir, sur la base de la première série de rapports et en concertation avec ses membres, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties intéressées, en employant les ressources disponibles, une publication « phare » qui présentera les progrès enregistrés sur la voie de l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, qui sera concise et s'adressera à divers publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier, et de lui rendre compte à sa quinzième session de l'état d'avancement des préparatifs à cet égard ;

12. *Se félicite* que l'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, aligné sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts, ait progressé et affirme que cet ensemble d'indicateurs permettra d'évaluer le chemin parcouru vers l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et d'autres objectifs et cibles connexes arrêtés au niveau international, ainsi que de mieux circonscrire les données à recueillir, de manière à éviter les doublons ;

13. *Encourage* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres organes compétents à appliquer les indicateurs de l'ensemble commun qui sont déjà en usage et demande au Partenariat de poursuivre l'élaboration des autres indicateurs et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session ;

III Moyens de mise en œuvre

14. *Note avec satisfaction* la possibilité offerte de mobiliser davantage de fonds pour les activités forestières à l'occasion du septième cycle de reconstitution des ressources de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (juillet 2018-juin 2022), ainsi que les possibilités supplémentaires offertes par les stratégies existantes dans les domaines d'intervention qui s'inscrivent dans le cadre des conventions de Rio ;

³ E/CN.18/2018/4.

15. *Note aussi avec satisfaction* l'octroi de ressources au titre du secteur d'activité Forêts et utilisation des terres du Fonds vert pour le climat, ainsi que le lancement du programme pilote de financement en fonction des résultats, sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD+), et invite le Conseil du Fonds à désigner un interlocuteur qui aura pour tâche de promouvoir la coopération dans le cadre du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, conformément au mandat du Fonds ;

16. *Note également avec satisfaction* que le Réseau a été rendu opérationnel et que des travaux ont été menés pendant l'intersession pour renforcer son efficacité et, en conséquence, adopte les directives relatives au fonctionnement du Réseau, énoncées à l'annexe II de la présente résolution ;

17. *Prie* son secrétariat, qui agira en concertation avec ses membres et ceux du Partenariat de collaboration sur les forêts qui sont intéressés, d'entreprendre la mise en place du centre d'information en ligne du Réseau mentionné dans les directives, sachant qu'il serait judicieux d'y procéder de manière graduelle, et de prendre les mesures supplémentaires suivantes en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience dudit Réseau et de renforcer les capacités de financement de la gestion durable des forêts :

a) Élaborer un manuel général et un module de formation pour aider les pays à élaborer des stratégies de financement forestier nationales ;

b) Faire connaître les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de mobilisation de ressources en faveur des forêts ;

18. *Souligne* l'importance du Réseau, qui facilite l'action menée au niveau national pour accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et celle des objectifs de développement durable relatifs aux forêts, et la nécessité d'augmenter et de pérenniser son financement et, à cet égard, invite ses membres et les autres instances qui sont en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum pour qu'il soit possible de répondre aux demandes croissantes des membres et d'intensifier les activités du Réseau ;

19. *Note avec gratitude* l'offre du Gouvernement chinois d'établir et de mettre en service à Beijing un bureau du secrétariat du Forum pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, et prie son secrétariat de lui communiquer des précisions à ce sujet et de lui rendre compte régulièrement des dispositions envisagées pour le fonctionnement dudit bureau, en tenant compte de la réforme générale en cours au Département des affaires économiques et sociales et des incidences budgétaires de l'ouverture du bureau ;

IV

Contribution des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre du plan stratégique

20. *Note avec satisfaction* les conclusions de la conférence internationale organisée du 20 au 22 février 2018, à Rome, par le Partenariat de collaboration sur les forêts, sur le thème « Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières : de l'aspiration à l'action »⁴ ;

21. *Note aussi avec satisfaction* le programme de travail du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2017-2020, invite les organes directeurs des

⁴ Voir E/CN.18/2018/8, annexe.

organisations membres du Partenariat à appuyer l'exécution du programme de travail, conformément à leurs mandats respectifs, et prie le Partenariat de lui rendre compte, à ses quatorzième et quinzième sessions, de l'état d'avancement de l'exécution dudit programme ;

22. *Note également avec satisfaction* que le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction compte désormais parmi les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

23. *Invite* ses coordonnateurs auprès des pays à engager un dialogue avec leurs homologues nationaux chargés des conventions de Rio et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, afin de renforcer la collaboration et les synergies dans l'exécution de leurs tâches respectives ;

24. *Se félicite* des initiatives prises aux niveaux régional et sous-régional pour mettre en œuvre le plan stratégique et invite les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux à tirer pleinement parti des forums régionaux sur le développement durable qui sont organisés en préparation des sessions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

25. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à lui présenter, à sa quatorzième session, un compte rendu de l'examen par le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session, des moyens à la disposition des commissions régionales des forêts pour renforcer, le cas échéant, la participation aux niveaux régional et sous-régional ;

26. *Accueille avec satisfaction* le programme de travail commun élaboré par les grands groupes en vue d'accélérer la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et le programme de travail complémentaire élaboré par le grand groupe des enfants et des jeunes, invite les grands groupes à l'informer, à sa quatorzième session, des progrès accomplis dans l'exécution de leurs programmes de travail respectifs et, à cet égard, invite ceux de ses membres qui sont en mesure de le faire à apporter un appui aux grands groupes ;

V

Contribution à la session d'examen de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

27. *Estime* que le plan stratégique constitue une base solide en vue de l'accélération de l'action menée au titre du développement durable et que son application contribuera au premier chef à la transformation de nos sociétés pour les rendre résilientes et durables, tant en zones urbaines qu'en milieu rural ;

28. *Invite* le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à prendre acte, à sa session de 2018, de ce que l'application du plan stratégique et l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés sont un moyen efficace d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées ;

29. *Souligne* l'intérêt que présente la concertation qu'il a menée à sa treizième session dans l'optique de la session d'examen de 2018 du Forum politique de haut niveau et prie son président de mettre la dernière touche à la synthèse de cette concertation et de la transmettre au Forum politique de haut niveau à titre de contribution à ladite session ;

30. *Se félicite* de l'initiative prise par le Bureau de sa treizième session d'organiser, avant la session du Forum politique de haut niveau en juillet 2018, une

rencontre d'une journée consacrée aux forêts, pour promouvoir les relations de partenariat et les synergies entre les parties prenantes en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et des autres objectifs à l'examen, et invite ceux de ses membres qui sont intéressés à contribuer et à participer à cette rencontre ;

VI

Préparatifs de la session d'examen de 2019 du Forum politique de haut niveau

31. *Demande* à son secrétariat d'établir, en concertation avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, un document présentant des propositions quant à la manière dont les forêts peuvent contribuer à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13, ainsi que de mener des études analytiques de la contribution des forêts à la réalisation des autres objectifs de développement durable qui seront à l'ordre du jour de la session de 2019 du Forum politique de haut niveau en 2019, pour examen à sa quatorzième session ;

32. *Invite* ses membres, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les partenaires du système des Nations Unies, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes partenaires à lancer des initiatives afin d'accélérer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable qui seront examinés en 2019, et de l'informer des progrès accomplis à cet égard à sa quatorzième session ;

33. *Décide* qu'il mettra la dernière touche, à sa quatorzième session, à sa contribution de fond à la session de 2019 du Forum politique de haut niveau, en tenant compte des contributions qu'il aura lui-même reçues ;

VII

Informations relatives aux aspects de la réforme du Département des affaires économiques et sociales qui concernent le Forum

Tenant compte, sans en préjuger, du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la résolution 70/299 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial,

Rappelle la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a institué le Forum en tant qu'organe intergouvernemental à composition universelle doté d'un secrétariat restreint, le financement du Forum et de son secrétariat devant être assuré au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dans les limites des ressources disponibles, ainsi que grâce aux ressources des organisations participant au partenariat et aux ressources extrabudgétaires provenant de donateurs intéressés,

Rappelle aussi la résolution 57/282 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a établi un nouveau sous-programme intitulé « Gestion durable des forêts » au titre du programme intitulé « Affaires économiques et sociales »,

Rappelle également la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, relative à l'arrangement international sur les forêts après 2015, dans laquelle le Conseil a décidé, afin de renforcer et de pérenniser l'arrangement international jusqu'en 2030, que celui-ci serait composé du Forum, de ses États membres et de son secrétariat, du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum,

Rappelle que l'un des objectifs de l'arrangement international sur les forêts est de renforcer la contribution de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt au Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵,

1. *Note* que l'Assemblée générale a adopté l'instrument des Nations Unies sur les forêts en 2007, puis le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), afin de promouvoir la gestion durable des forêts et de faire en sorte que les forêts et les arbres en général contribuent au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce au renforcement de la coopération, de la coordination, de la cohérence et des synergies, ainsi que de l'engagement et de l'action politiques à tous les niveaux ;

2. *Prend acte* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), ainsi que des résultats obtenus à ce jour par le Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;

3. *Souligne* qu'il est important de continuer à le doter – tout comme le sous-programme 8, intitulé « Gestion durable des forêts », du programme intitulé « Affaires économiques et sociales » – des moyens voulus pour qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat important et de jouer pleinement son rôle à cet égard, et réaffirme les mandats correspondants, arrêtés au niveau intergouvernemental.

Annexe I

Stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

I. Introduction

1. Ainsi qu'il est mentionné dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), la communication et l'information en sont des composantes essentielles. La présente stratégie est susceptible de contribuer à la planification des activités de communication et de sensibilisation de tous les intervenants appelés à jouer un rôle ou à exercer des responsabilités dans la mise en œuvre du plan stratégique.

2. La stratégie de communication et de sensibilisation vise à :

a) Faire prendre conscience du rôle essentiel des forêts et des arbres pour la vie sur terre et le bien-être humain. Les activités menées devraient sensibiliser le public, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier, à l'importance vitale que revêtent tous les types de forêts et d'arbres pour la vie sur terre et le bien-être des populations ;

b) Favoriser une gestion durable des forêts. Les efforts de communication déployés devraient mettre en valeur les pratiques exemplaires et les exemples de réussite relevés dans la mise en œuvre du plan stratégique et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, promouvoir une meilleure compréhension commune de la gestion durable des forêts et inspirer de nouvelles mesures si nécessaire ;

c) Faire connaître les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Afin d'atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et de mettre en œuvre le plan stratégique, tous les intervenants appelés à jouer un rôle ou à exercer des responsabilités dans cette entreprise doivent connaître le plan stratégique et les objectifs et cibles qui y sont énoncés, et savoir comment se mobiliser pour en faciliter l'exécution. Dans cette

⁵ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

optique, il pourrait être utile de diffuser des informations relatives au renforcement des capacités et aux moyens de mise en œuvre ;

d) Assurer une meilleure diffusion des communications en provenance de tous ceux qui sont au contact des forêts. Dans le plan stratégique, le système des Nations Unies, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres ainsi que les autres partenaires sont encouragés à renforcer encore la coopération et les synergies dans le cadre de leurs activités de communication et de sensibilisation afin que les messages qu'ils diffusent soient mieux répercutés, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur forestier, et à envisager l'organisation de rencontres et l'élaboration de produits conjointement avec des organisations nationales, régionales, sous-régionales et non gouvernementales.

II. Publics cibles

États membres

3. Les mesures et engagements pris par les États membres sont primordiaux pour l'exécution du plan et la réalisation des objectifs et cibles qui y sont énoncés. Les centres nationaux de liaison avec le Forum occupent une position idéale pour diffuser le plan auprès des décideurs nationaux, de l'ensemble des ministères, départements et autorités politiques et scientifiques compétents au niveau national, ainsi que des responsables locaux et municipaux des forêts. De plus, les contributions nationales volontaires annoncées par les États membres peuvent servir à faire connaître le plan stratégique et les mesures axées sur l'accomplissement des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts.

Système des Nations Unies, membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et organisations internationales et régionales

4. Les objectifs et cibles du plan stratégique visent à stimuler l'action et à renforcer la collaboration en faveur des forêts dans le système des Nations Unies et au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que dans d'autres organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts. Ces organisations devraient être encouragées à intégrer ces objectifs et cibles dans leurs plans et programmes relatifs aux forêts, à diffuser le plan stratégique dans leurs réseaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier, et à favoriser une meilleure prise en compte de la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable.

Grands groupes et autres parties prenantes

5. Dans le plan stratégique, il est considéré comme important que les grands groupes et les autres parties prenantes, à savoir les propriétaires forestiers, les peuples autochtones, les communautés locales, les autorités locales, le secteur privé (notamment les petites, moyennes et grandes entreprises forestières), les organisations non gouvernementales, les femmes, les enfants, les jeunes et les organisations scientifiques, universitaires et philanthropiques, contribuent à faire mieux connaître et diffuser le plan et à promouvoir l'échange d'informations. À cet égard, les activités de communication et de sensibilisation devraient encourager toutes les parties prenantes à renforcer les activités qu'elles mènent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique au niveau national. Parallèlement, les exemples de réussite et les pratiques exemplaires des populations locales peuvent inspirer l'action sur le terrain.

Personnalités influentes, faiseurs d'opinion et réseaux de communication

6. Les personnes influentes, les faiseurs d'opinion, les médias et les réseaux de communication peuvent faire passer les messages et mettre en évidence les lacunes, créneaux et possibilités existants en matière de communication. Il faut s'adresser en priorité aux participants aux divers réseaux de communication qui existent déjà dans le système des Nations Unies et au niveau régional – comme les réseaux forestiers régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le groupe de communication du Partenariat de collaboration sur les forêts et les centres d'information des Nations Unies relevant du Département de l'information.

Grand public

7. On doit faire porter les efforts de communication sur la sensibilisation du public et sur l'action à mener aux fins de la réalisation au niveau national des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts. Il est important de noter que la relation que le public entretient avec les forêts est fonction de la situation nationale et de certains facteurs comme le sexe, le niveau socioéconomique et la langue.

III. Messages

8. Les messages diffusés devraient mettre l'accent sur l'action menée par les États Membres, le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes en vue d'appliquer le plan stratégique. Ils devraient servir à tisser des liens et faire comprendre que, partout dans le monde, y compris en milieu urbain, des groupes de population subsistent grâce aux forêts. Ils devraient également sensibiliser aux menaces qui pèsent sur les forêts et aux avantages associés à une gestion durable.

9. Les messages diffusés devraient s'articuler sur les objectifs mondiaux énoncés dans le plan stratégique et promouvoir le rôle central du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui plaide pour une gestion durable des forêts et sensibilise à la contribution des forêts au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont énoncés.

10. Le plan stratégique contient de nombreuses références aux diverses contributions des forêts. On peut y lire ce qui suit :

a) On estime qu'environ 1,6 milliard de personnes, soit 25 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui constituent un moyen de subsistance, un bassin d'emplois et une source de revenus ;

b) Les forêts offrent des services écosystémiques essentiels à divers titres – bois, alimentation, carburants, combustibles, produits non ligneux et logements – et contribuent à la conservation des sols, à la protection des ressources en eau et à l'atténuation de la pollution atmosphérique ;

c) Elles préviennent la dégradation et la désertification des terres et réduisent les risques d'inondations, de glissements de terrain, d'avalanches, de sécheresses, de tempêtes de poussière ou de sable et d'autres catastrophes naturelles ;

d) Elles abritent environ 80 % de toutes les espèces terrestres ;

e) Elles contribuent sensiblement à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'à la préservation de la diversité biologique ;

f) Les forêts de tous types, lorsqu'elles sont gérées durablement, constituent des écosystèmes sains, productifs, résilients et renouvelables, qui sont sources de biens et de services essentiels pour les populations du monde entier.

11. Les messages diffusés pourraient mettre en valeur les six objectifs mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que les contributions volontaires des pays et l'action menée par tous les intervenants en faveur de l'accomplissement de ces objectifs et des cibles y associées.

IV. Méthodes et activités

12. L'efficacité des activités de communication dépend souvent de facteurs déterminants tels que la volonté politique, la capacité de communiquer efficacement, des ressources suffisantes, une stratégie de communication claire assortie d'objectifs, des messages reposant sur des éléments factuels solidement étayés, ou encore la collaboration des parties prenantes et des partenariats. La stratégie de communication et de sensibilisation pourrait être exécutée à l'aide des méthodes et activités présentées ci-après.

Sites Web

13. À l'ère du numérique, les sites Web constituent un moyen efficace et peu onéreux de diffuser des informations auprès d'un large public, partout dans le monde. Celui du Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait être repensé et restructuré pour inclure des éléments graphiques et devenir un pôle de diffusion de messages ciblés concernant le plan stratégique et destinés à divers publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier. Les États membres, le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales, les grands groupes et les autres parties prenantes pourraient aussi être encouragés à créer, sur leur site Web officiel, une page spéciale exposant les mesures qu'ils ont prises pour exécuter le plan stratégique, comme la traduction du plan dans d'autres langues. Le site Web du Forum pourrait proposer des liens vers ces pages.

Médias sociaux

14. Les médias sociaux permettent de partager et d'échanger directement des informations, notamment avec les réseaux de la société civile et le grand public. Pour les sessions du Forum, le secrétariat fournit, en concertation avec le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information, un ensemble de messages de base destinés aux médias sociaux qui peuvent être adaptés et relayés par tous les intervenants. Les États membres, le système des Nations Unies, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les parties prenantes pourraient être encouragés à partager les avis qu'ils diffusent chacun sur les médias sociaux pour en accroître la portée.

Logo et image

15. Le Groupe de la conception graphique du Département de l'information a élaboré pour les objectifs mondiaux relatifs aux forêts un logo inspiré de l'identité visuelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son utilisation devra être systématique dans les messages et les produits de communication relatifs aux objectifs mondiaux, à tous les niveaux.

Événements

16. **Conférences et réunions internationales.** C'est en général sur les grandes conférences internationales sur l'environnement que portent en premier lieu les efforts de communication sur les questions forestières ; toutefois, il est également important de cibler des réunions qui attirent d'autres secteurs d'intérêt, comme ceux de l'agriculture, de l'énergie et de l'eau. Étant donné que le plan stratégique a pour mission de mettre en avant la contribution des forêts au Programme de développement

durable à l'horizon 2030, les réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres organes intergouvernementaux de haut niveau s'occupant des forêts constituent d'importantes occasions de faire connaître le plan stratégique et l'intérêt qu'il présente pour les travaux de ces instances. L'organisation de « journées de la forêt » lors de ces conférences et réunions appellerait l'attention sur les avantages et services intersectoriels offerts par les forêts.

17. **Journées internationales.** La Journée internationale des forêts, le 21 mars, constitue une occasion précieuse de mener des activités d'information sur les forêts. D'autres journées internationales des Nations Unies offrent la possibilité de mettre en valeur les nombreuses contributions des forêts, notamment la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la Terre nourricière, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale des zones humides et la Journée mondiale de la vie sauvage.

18. **Décennies internationales.** Plusieurs décennies internationales dont le thème est en rapport avec les forêts pourraient être mises à profit pour mener des activités de communication et de sensibilisation coordonnées, à savoir la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) ; la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) ; la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025) ; la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) ; et la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020).

19. Des manifestations culturelles axées sur le thème des forêts dans les arts visuels, la littérature et les arts du spectacle, comme la musique, le théâtre, la danse et le cinéma, pourraient être organisées à des fins de communication et de sensibilisation.

20. Des manifestations éducatives organisées à l'intention des enfants et des jeunes pourraient également être l'occasion de faire œuvre de communication et de sensibilisation.

Ambassadeurs et messagers

21. Les interventions publiques de célébrités, de faiseurs d'opinion et de personnalités locales, notamment d'ambassadeurs de bonne volonté et de messagers de la paix des Nations Unies, mobilisent l'opinion et contribuent à donner davantage d'écho à certains messages et à les adapter à la culture contemporaine.

V. Critères de succès

22. Pour assurer le succès et l'efficacité à long terme des activités de communication et de sensibilisation portant sur les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique, il est impératif d'en suivre les retombées. Au niveau mondial, les rapports nationaux soumis à titre volontaire au Forum contiennent une multitude d'informations susceptibles d'être exploitées aux fins du suivi des activités de communication et de sensibilisation menées par les États membres à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique. Ces informations pourraient aussi servir à détecter les lacunes et les problèmes nécessitant une action complémentaire.

23. Le plan stratégique sert de cadre de référence aux travaux que les organismes des Nations Unies consacrent aux forêts. À cet égard, il est important de partager des informations sur les activités de communication et de sensibilisation menées par les organismes des Nations Unies et les partenaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique.

24. Les méthodes de communication devant être adaptées aux différents publics cibles, il faudrait recourir à de multiples supports – campagnes multimédias, publications... – et déterminer ultérieurement quels types de contenus ont donné les meilleurs résultats.

25. Compte tenu de l'évolution des méthodes de communication, la stratégie de communication et de sensibilisation, document évolutif, pourrait être révisée et actualisée si nécessaire.

Annexe II

Directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts

Principes de base

Dans l'objectif 15 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est pris acte de la contribution indispensable des forêts et de la gestion forestière viable au développement durable. On considère généralement que la gestion viable des forêts est indispensable pour que soient atteints les 17 objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté. En adoptant le tout premier plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), où sont énoncés six objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les 26 cibles qui s'y rapportent, fondés sur l'instrument des Nations Unies sur les forêts adopté en 2007, l'Assemblée générale a mis en relief cette contribution des forêts. Mais pour que ces objectifs mondiaux soient atteints, il sera impératif de mobiliser davantage de ressources financières de toutes provenances et à tous les niveaux. En effet, si d'importants financements forestiers publics internationaux ont été mis à disposition ces dernières années, principalement dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, de nombreux pays ne disposent ni des ressources ni des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion forestière durable. Pour mobiliser de telles ressources, faciliter l'accès à ces moyens et mieux utiliser les ressources existantes et constituer les capacités nécessaires, le Conseil économique et social a instauré, en 2015, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier, sur la base d'une recommandation du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa onzième session.

1. Objet et priorités

Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts, en étroite coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, contribue à l'intensification de la gestion forestière durable en permettant aux pays d'accéder plus facilement aux ressources dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et réaliser les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts qui y sont énoncés. À cette fin, le Réseau doit en priorité :

- Encourager et aider les membres du Forum à élaborer des stratégies nationales de financement forestier pour mobiliser, notamment dans le cadre des initiatives nationales existantes, des ressources en faveur de la gestion forestière durable, en s'appuyant sur les programmes forestiers nationaux et autres dispositifs nationaux appropriés ;
- Aider les pays à mobiliser les ressources financières existantes de toutes provenances, à y accéder et à les utiliser plus efficacement aux fins d'une gestion forestière durable, compte tenu des politiques et stratégies nationales ;
- Faire office de centre d'information et de base de données sur les possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement, ainsi que d'outil d'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés des projets couronnés de succès,

en s'appuyant sur le recueil d'informations en ligne du Partenariat de collaboration sur les forêts ;

- Contribuer à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, ainsi que des priorités énoncées dans les programmes de travail quadriennaux du Forum.

2. Principes

- Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fait partie intégrante du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il œuvre sous les auspices et sous la direction générale du Forum, auquel il doit rendre compte.
- Comme son nom l'indique, le Réseau est un mécanisme de facilitation. Il agit en complément des travaux des institutions financières mais ne finance pas directement les programmes et les projets.
- Il est donné suite aux priorités du Réseau de manière équilibrée, transparente et efficace.
- Le fonctionnement du Réseau est conforme aux règles de gestion financière et règlements applicables de l'Organisation des Nations Unies.
- Le Réseau promeut des approches intersectorielles et intégrées du financement forestier aux niveaux national et international, y compris avec le secteur privé, et le renforcement des capacités à cet égard.
- Les activités du Réseau favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que l'implication et la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes, le cas échéant.
- Les activités du Réseau sont guidées par les principes énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment le principe de l'appropriation par les pays.

3. Gestion

- Le secrétariat du Forum administre le Réseau sous l'autorité du Directeur du secrétariat et assure l'exécution de ses activités en coopération avec les membres compétents du Partenariat de collaboration sur les forêts.

4. Conditions à remplir

- Tous les pays en développement ou en transition qui sont membres du Forum peuvent solliciter une assistance par l'intermédiaire du Réseau.
- Une attention toute particulière doit être accordée aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition, pour qu'ils puissent accéder à des ressources financières.

5. Procédures

a) Demandes d'assistance :

- Les membres qui remplissent les conditions requises et souhaitent recevoir une assistance par l'intermédiaire du Réseau manifestent leur intérêt au secrétariat,

par l'entremise du ministre responsable des forêts ou d'une personne désignée par celui-ci et, lorsqu'il convient, par la voie diplomatique.

- Le secrétariat répond rapidement à ces expressions d'intérêt et indique si les demandes sont conformes aux priorités et principes du Réseau et si des ressources sont disponibles.
- Lorsqu'une demande est jugée conforme aux priorités et principes du Réseau et que des ressources sont disponibles, le pays demandeur communique au secrétariat des informations sur ses stratégies et priorités nationales.
- En tenant compte de ces stratégies et priorités nationales et en s'appuyant sur une évaluation préalable, le cas échéant, le secrétariat et le pays demandeur conviennent par écrit des modalités de l'assistance et du suivi, notamment en ce qui concerne les responsabilités, le calendrier, les résultats attendus et la participation éventuelle de grands groupes et d'autres parties prenantes.

b) Affectation des ressources du Réseau :

- Pour affecter les ressources, le secrétariat prend en compte la nécessité d'aider le plus grand nombre de pays et d'assurer une répartition géographique équitable ;
- Si les ressources disponibles sont insuffisantes, le secrétariat dresse une liste des demandes en attente et s'assure régulièrement auprès des pays concernés que leurs demandes demeurent d'actualité ;
- Le secrétariat peut proposer, pour examen par le Forum, des procédures supplémentaires visant à assurer l'affectation efficace, efficiente et transparente des ressources, y compris définir des critères pour l'établissement d'un ordre de priorités ;
- La gestion des ressources du Réseau est conforme aux règles de gestion financière et aux normes comptables qu'applique l'Organisation des Nations Unies.

6. Partenariats

- Le secrétariat peut élaborer des accords et forger des partenariats de collaboration avec des organisations à divers niveaux pour faciliter et renforcer les activités du Réseau, notamment avec :
 - o Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, les institutions financières internationales, des organismes d'aide au développement ainsi que des organisations philanthropiques et d'investissement privé ;
 - o Les secrétariats des conventions de Rio et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'organismes des Nations Unies ;
 - o Des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - o Les grands groupes et autres parties prenantes.
- Ces partenariats visent à renforcer la collaboration aux niveaux national, sous-régional et régional, selon le cas.

7. Centre d'information

- Le secrétariat devra établir, sans faire double emploi avec les arrangements existants, le centre d'information en ligne du Réseau, en consultation avec les membres intéressés du Partenariat de collaboration sur les forêts, en vue de mettre à disposition :

- o Une base de données complète et régulièrement actualisée sur les possibilités de financement forestier de toutes provenances aux fins de la gestion forestière durable, exploitant les initiatives et les sources d'informations existantes et contenant notamment des informations sur les procédures permettant d'obtenir des ressources ;
 - o Une plateforme interactive en ligne pour que les utilisateurs mettent en commun données, enseignements tirés et pratiques optimales, par exemple en matière d'élaboration de projets ;
 - o Une source de données pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible b) de l'objectif de développement durable n° 15 et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4.
- Le secrétariat constitue et gère un réseau de fournisseurs réguliers de données au centre d'information, sans que cela entraîne de nouvelles obligations nationales en matière d'établissement de rapports.

8. Mobilisation de fonds et de ressources aux fins du fonctionnement efficace du Réseau

- Le Réseau est financé au moyen de ressources extrabudgétaires provenant, entre autres, du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum.
- Le Forum :
 - o Convient que le Réseau devra disposer de ressources financières, techniques et humaines suffisantes pour fonctionner efficacement, notamment pour répondre rapidement aux demandes d'assistance ;
 - o Encourage ses membres et les autres intervenants en mesure de le faire à verser des contributions volontaires à son fonds d'affectation spéciale afin qu'il soit possible d'intensifier les activités menées dans le cadre du Réseau ;
 - o Invite ses membres et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à procéder à des détachements au sein du secrétariat pour appuyer les travaux du Réseau.
- Le secrétariat :
 - o Coopère étroitement avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment dans le cadre des programmes de travail du Partenariat, et d'autres organisations partenaires et mécanismes de financement, pour recenser les moyens d'obtenir des cofinancements et des contributions en nature ;
 - o Recherche activement des possibilités de financement provenant d'autres sources, notamment des programmes d'assistance technique de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales, du secteur privé et des organisations philanthropiques ;
 - o Sollicite, selon que de besoin, les conseils du Forum pour trouver des moyens de mobiliser des ressources adéquates aux fins du fonctionnement efficace du Réseau ;
 - o Veille à l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du Réseau.

9. Établissement de rapports et communication

- Le secrétariat établit, à l'intention du Forum, un rapport annuel sur les activités du Réseau, les partenariats dont celui-ci est membre, les enseignements tirés depuis son instauration, la gestion de ses ressources financières, les dispositions administratives qui s'y appliquent et son programme de travail pour l'année à venir.
- Le Forum dispense, selon que de besoin, des conseils sur le contenu des rapports annuels, dans un souci de transparence.
- Le secrétariat communique aux donateurs, sur demande, des informations relatives à l'utilisation de leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum qui sont préaffectées au Réseau.
- Le secrétariat met le Réseau en valeur dans sa stratégie de communication et d'information et dans divers médias, notamment en diffusant régulièrement des mises à jour concernant les activités du Réseau sur le site Web du Forum.

10. Suivi et évaluation des activités du Réseau

- Chaque année, le Forum :
 - o Assure le suivi et l'évaluation des travaux accomplis et des résultats obtenus dans le cadre du Réseau ; passe en revue les ressources de son fonds d'affectation spéciale qui sont disponibles et rend des avis quant à leur utilisation ;
 - o Veille à ce que le fonctionnement du Réseau soit conforme aux présentes directives.
- Se fondant sur les orientations fournies par le Forum, le secrétariat devra organiser une évaluation indépendante et transparente de l'efficacité et de l'efficience des activités du Réseau dans le cadre de l'examen à mi-parcours de 2024 mentionné ci-après et élaborera à ce titre des indicateurs, dont certains seront spécifiquement applicables aux parties prenantes.

11. Examen des directives

Le Forum reverra les présentes directives en 2024 dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et les révisera le cas échéant.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions suivantes, qui ont été adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session, sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 13/101

Date et lieu de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts, rappelant la résolution 2015/33 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2015, décide qu'il tiendra sa quatorzième session au Siège, du 6 au 10 mai 2019.

Décision [13/102](#)

Documents examinés par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa treizième session

Le Forum des Nations Unies sur les forêts prend note du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social ([E/CN.18/2018/6](#)).

Chapitre II

Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

- a) **Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts**
- b) **Annonces de contributions nationales volontaires**
- c) **Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts**
- d) **Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique**

4. Le Forum a examiné le point 3 de son ordre du jour et ses points subsidiaires a) à d) à ses 2^e à 5^e séances, puis à ses 7^e et 8^e séances, tenues du 7 au 10 mai 2018, et en a repris l'examen à ses 9^e à 11^e séances, tenues les 10 et 11 mai 2018, pendant lesquelles il a également examiné les points 4 et 5. Il était saisi de deux notes du Secrétariat, l'une sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2018/2), l'autre sur la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres, des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (E/CN.18/2018/3).

5. À la 2^e séance, le 7 mai, le représentant du secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat servant de base à l'examen du point de l'ordre du jour considéré (E/CN.18/2018/2).

6. À la 9^e séance, le 10 mai, le représentant du secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat servant de base à l'examen des points de l'ordre du jour considérés (E/CN.18/2018/3).

Décisions prises par le Forum

7. À sa 9^e séance, le 10 mai, le Forum a tenu un débat sur le projet de résolution contenant des déclarations faites par les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Suisse, du Mexique, de l'Ukraine, de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Australie, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

8. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire, ainsi que par le représentant du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

9. À sa 10^e séance, le 11 mai, le Forum était saisi d'un projet de résolution soumis par le Bureau de la treizième session sur la base de consultations et distribué en tant que document établi à titre officieux, en anglais uniquement, au titre des points 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)], 4 (Suivi, évaluation et rapports) et 5 (Moyens de mise en œuvre) de l'ordre du jour.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, du Nigéria (au nom des États d'Afrique), du Costa Rica, de l'État plurinational de Bolivie, de la Jamaïque, de la Suisse, de l'Ukraine, de l'Algérie, du Pakistan, de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Fédération de Russie, du Japon, des Bahamas, de la République

islamique d'Iran, de la Chine et du Bangladesh, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

11. À la 11^e séance, le 11 mai, le Président (Malaisie) a fait une déclaration.

12. À la même séance, le Secrétaire du Forum a lu une déclaration sur les incidences financières du projet de résolution.

13. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Algérie, de l'Inde, de la Suisse, de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de l'État plurinational de Bolivie, du Nigéria (au nom des États d'Afrique) et de l'Ukraine, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne et par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

14. À la 11^e séance également, le 11 mai, le Président a fait une déclaration.

15. À la même séance, le Forum a adopté le projet de résolution tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, résolution 13/1).

16. Après l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été prononcées par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Nigéria (au nom des États d'Afrique), ainsi que par le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales.

Déclarations générales au titre des points à l'examen

17. À sa 2^e séance, le 7 mai, le Forum a entendu les déclarations générales faites par les représentants de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Nigéria (au nom du Groupe d'Afrique), ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

18. À sa 5^e séance, le 8 mai, le Forum a repris son débat général sur le point de l'ordre du jour à l'examen et entendu les déclarations des représentants de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Brésil, de l'État de Palestine, de la Malaisie (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), de l'Indonésie, de l'Algérie, de l'Inde et de la Guinée.

19. À la 7^e séance, le 9 mai, les représentants du Japon et du Nigéria ont fait des déclarations. L'observateur de la Commission des forêts d'Afrique centrale a pris la parole, ainsi que le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes.

20. À la 8^e séance, le 10 mai, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Zambie, El Salvador, Thaïlande, Lesotho, Brésil, Gabon et Panama.

21. À la même séance, le représentant de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a également pris la parole.

Table ronde ministérielle sur les solutions axées sur les forêts susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

22. À sa 3^e séance, le 7 mai, le Forum a tenu deux tables rondes au titre du point 3 a) de l'ordre du jour (Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts). Le résumé du Président figure à l'annexe I.

23. À la même séance, le Président du Forum (Malaisie), Muhammad Shahrul Ikram Yaakob, a dirigé la première table ronde ministérielle.

24. À la même séance également, la Directrice générale du Fonds pour l'environnement mondial, Naoko Ishii, a fait une déclaration liminaire.
25. Des exposés ont été faits par le Ministre de l'agriculture, des forêts et de l'élevage de Guinée-Bissau, Nicolau Dos Santos ; le Vice-Ministre de l'administration publique de la sylviculture de la Chine, Peng Youdong ; la Vice-Ministre de l'eau et des forêts de l'Autriche, Maria Patek.
26. Un échange de vues a suivi, au cours duquel les représentants des pays suivants ont formulé des observations et posé des questions : Bulgarie, Congo, Slovaquie, Roumanie, Pakistan, Kenya et État plurinational de Bolivie.
27. À la 3^e séance également, la Sous-Ministre Adjointe des ressources naturelles du Canada, Beth MacNeil, a dirigé la seconde table ronde ministérielle et prononcé une déclaration.
28. Des exposés ont été faits par le Ministre des terres et des ressources naturelles du Ghana, John Peter Amewu ; le Vice-Ministre de l'agriculture de la République tchèque, Patrik Mlynar ; le Ministre de l'agriculture, de la pêche, de l'aménagement du territoire, des ressources naturelles et des coopératives de Sainte-Lucie, Ezechiel Joseph.
29. Un échange de vues a suivi, au cours duquel les représentants des pays suivants ont formulé des observations et posé des questions : Madagascar, Thaïlande, République bolivarienne du Venezuela, Allemagne, République de Corée, Cameroun, Fédération de Russie, Australie, Finlande, Équateur, République-Unie de Tanzanie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République islamique d'Iran, Népal, Ouzbékistan, Lituanie, Turquie, Pologne, Malaisie, Viet Nam et Argentine.
30. Des représentants de la FAO et du grand groupe des enfants et des jeunes ont également participé au débat.

Tables rondes sur la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable et sur la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes

31. À sa 4^e séance, le 8 mai, le Forum a tenu deux tables rondes, dirigées par le Vice-Président (République tchèque), au titre du point 3 a) de l'ordre du jour (Débat technique et échange de données d'expérience sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2019-2020, tenant compte du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts). Le résumé du Président figure à l'annexe I.
32. Au cours de la première table ronde, des exposés ont été présentés par le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts, Hiroto Mitsugi ; le Co-Président du groupe international d'experts sur les forêts chargé de l'évaluation des forêts et de l'eau (Union internationale des instituts de recherches forestières) chercheur au Centre mondial d'agroforesterie (Kenya) et professeur d'agroforesterie à l'Université de Wageningen (Pays-Bas), Meine van Noordwijk ; un expert de l'Université suédoise des sciences agricoles et de l'Institut forestier européen (Finlande), David Ellison ; le Président-directeur général de Forest Trends (États-Unis d'Amérique), Michael Jenkins ; le Directeur exécutif du Center for People and Forests et principal intervenant, David Ganz.
33. Un échange de vues a suivi, au cours duquel des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Congo, du Costa Rica, de l'Inde, de l'État de Palestine, du Pakistan, de la Finlande, de la Malaisie, de l'État plurinational

de Bolivie, de la Suisse et du Mexique, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

34. Au cours de la seconde table ronde, des exposés ont été faits par le Directeur de la Division foresterie et biodiversité de l'Energy and Resources Institute (Inde), Jitendra Vir Sharma ; le responsable du Département de gestion des ressources forestières de l'Université de Colombie-Britannique (Canada) et professeur, Gary Bull ; un chercheur de Chatham House et collaborateur de Green Alliance (Royaume-Uni), Duncan Brack ; le Directeur exécutif du Center for People and Forests et principal intervenant, David Ganz.

35. Un échange de vues a suivi, au cours duquel les représentants des pays suivants ont formulé des observations et posé des questions : Australie, Ghana, Nouvelle-Zélande, Arabie saoudite, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Congo, Canada, États-Unis d'Amérique et Inde.

36. Le représentant du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également pris part à la discussion.

37. Des déclarations ont également été faites par les représentants des grands groupes suivants : Agriculteurs et petits propriétaires forestiers ; Enfants et jeunes ; Communauté scientifique et technique.

Table ronde sur la communication au service de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

38. À sa 5^e séance, le 8 mai, le Forum a tenu une table ronde au titre du point 3 d) de l'ordre du jour (Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique), sous la direction du Vice-Président, qui a prononcé une allocution liminaire. On trouvera le résumé du Président à l'annexe I.

39. Une représentante des Réseaux des communicateurs forestiers pour la région Asie-Pacifique, Caroline Liou, a animé la table ronde et présenté un exposé.

40. Des exposés ont également été faits par le représentant de M&C Saatchi Abel, Robert Grace ; deux représentants des Réseaux des communicateurs forestiers, Ingwald Gschwandtl et Kai Lintunen ; une représentante du Service des forêts des États-Unis d'Amérique, Jennifer Hayes ; un représentant des Réseaux des communicateurs forestiers pour l'Afrique, Jasson Kalugendo ; un représentant de la FAO, Peter Csoka.

Exposés sur le projet de stratégie de communication et de sensibilisation

41. À la 5^e séance également, le 8 mai, le Directeur et le spécialiste de la gestion des programmes pour les questions forestières du secrétariat du Forum ont présenté des exposés sur le projet de stratégie de communication et de sensibilisation. On trouvera le résumé du Président à l'annexe I.

42. À la même séance, des observations ont été formulées par les représentants des pays suivants : Suisse, Inde, Ukraine, Équateur, Mexique, Nouvelle-Zélande, États-Unis d'Amérique, Australie, Canada, Indonésie, Japon, Colombie, République islamique d'Iran et Chine, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

43. Les représentants des grands groupes ci-après ont également fait des observations : Agriculteurs et petits propriétaires forestiers, Enfants et jeunes ; Femmes.

Table ronde sur les contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

44. À sa 9^e séance, le 10 mai, le Forum a tenu une table ronde dirigée par le Vice-Président (République tchèque) au titre du point 3 c) de l'ordre du jour (Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la mise en œuvre des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts). On trouvera le résumé du Président à l'annexe I.

45. Des exposés ont été faits par la Directrice de la Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers de la FAO, Eva Muller ; le Spécialiste principal des politiques de la Commission de l'Union africaine, Dampha Almami ; la Présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts et coordonnatrice du grand groupe des femmes, Cecile Ndjebet ; un représentant de l'Association internationale des étudiants en sylviculture et coordonnateur du grand groupe des enfants et des jeunes, Steffen Dehn.

46. Un échange de vues a suivi, au cours duquel les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, du Congo, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la République islamique d'Iran, de la Suisse et de l'Ukraine, ainsi que les observateurs de l'Union européenne et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, ont formulé des observations et posé des questions.

47. Le représentant de la Commission économique pour l'Europe a fait une déclaration.

48. Le représentant du grand groupe de la communauté scientifique et technique a également pris la parole.

Examen du projet de compte rendu du Président

49. À la 10^e séance, le 11 mai, le Président (Malaisie) a pris la parole, puis des déclarations ont été faites par les représentants de la Nouvelle-Zélande (également au nom du Japon, des États-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Australie), de l'Algérie, de la République islamique d'Iran, de l'État de Palestine, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que par l'observateur de l'Union européenne.

Chapitre III

Suivi, évaluation et rapports

- a) **Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires**
- b) **Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.**

50. Le Forum a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 6^e séance, le 9 mai 2018. De sa 9^e à sa 11^e séance, les 10 et 11 mai, il a examiné le point 4 de l'ordre du jour en même temps que le point 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)] et le point 5 (Moyens de mise en œuvre). Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, il était saisi de la note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires (E/CN.18/2018/4).

51. À la 6^e séance, le 9 mai, le représentant du secrétariat du Forum a fait une déclaration.

Décisions prises par le Forum

52. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Forum a adopté un projet de résolution (voir chap. II, par. 7 à 16)

Table ronde sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports

53. À la même séance, la Forum a tenu une table ronde au titre du point de l'ordre du jour à l'examen, dirigée par la Vice-Présidente (Canada).

54. Des exposés ont été présentés par la Directrice de la planification institutionnelle stratégique au Département des forêts de la Jamaïque, Davia Cart ; le Conservateur en chef adjoint des forêts du Service forestier du Kenya, Patrick Kariuki ; le Secrétaire du Comité des forêts et Chef d'équipe des organes statutaires du Partenariat de collaboration sur les forêts et du Département des forêts de la FAO, Peter Csoka.

55. Un échange de vues a suivi, au cours duquel des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants des pays suivants : Philippines, Inde, Roumanie, Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique), Ghana, Malaisie, Indonésie, Congo, Colombie, États-Unis d'Amérique, Népal, Nouvelle-Zélande, Japon, Bangladesh, Mexique, Chine, Australie, Turquie, Algérie, Brésil, Afrique du Sud, Suisse, Sénégal et Argentine.

56. Les observateurs de l'Union européenne et de l'Union internationale des instituts de recherches forestières ont pris part au débat.

57. Les représentants de la FAO et de la Commission économique pour l'Europe ont fait des déclarations.

58. Une déclaration a été également faite par le représentant du grand groupe des organisations non gouvernementales.

Chapitre IV

Moyens de mise en œuvre

- a) **Progrès enregistrés au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;**
- b) **Directives élaborées aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;**
- c) **Mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.**

59. Le Forum a examiné le point 5 de l'ordre du jour à sa 7^e séance, le 9 mai 2018. De sa 9^e à sa 11^e séance, les 10 et 11 mai, il a examiné le point 5 de l'ordre du jour en même temps que le point 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)] et le point 4 (Suivi, évaluation et rapports). Pour l'examen de ce point, il était saisi de la note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable ([E/CN.18/2018/5](#)).

60. À la 7^e séance, le 9 mai, après que la Vice-Présidente (Kenya) a fait une déclaration, le représentant du secrétariat du Forum a présenté la note du Secrétariat servant de base à l'examen du point en question ([E/CN.18/2018/5](#)).

61. À la même séance, le Directeur général adjoint chargé de la coopération internationale à l'Administration publique des forêts et des prairies de Chine, Hu Yuanhui, a fait une déclaration sur le rapport de la réunion du groupe d'experts, et plus précisément sur les directives relatives au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, au nom des coprésidents de la réunion du groupe d'experts.

Décisions prises par le Forum

62. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté un projet de résolution (voir chap. II, par. 7 à 16)

Chapitre V

Nouveaux problèmes et enjeux

63. Conformément à son programme de travail quadriennal pour la période 2017-2020, le Forum peut décider d'ajouter à l'ordre du jour de ses sessions un point concernant de nouveaux problèmes et enjeux d'importance mondiale qui intéressent les forêts et la gestion forestière durable, ou qui ont des répercussions sur elles, présentent un caractère urgent ou inattendu et ne figurent pas encore à l'ordre du jour de la session correspondante.

64. Pour l'examen de ce point de son ordre du jour, le Forum était saisi d'une note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/2](#)).

65. À la 11^e séance de sa treizième session, le 11 mai 2018, le Forum a examiné le point 6 de l'ordre du jour. Il a rappelé qu'un débat sur les nouveaux problèmes et enjeux de portée mondiale avait été tenu à sa 2^e séance, le 7 mai, dans le cadre du débat technique et des échanges de données d'expérience menés au titre du point 3 (voir chap. II, par. 7 à 16).

Chapitre VI

Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

66. Le Forum a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa 8^e séance, le 10 mai 2018. Il était saisi de la note du Secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum ([E/CN.18/2018/7](#)).

67. À sa 8^e séance, le 10 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

Chapitre VII

Informations sur les activités intersessions

68. À sa 2^e séance, le 7 mai 2018, et à sa 11^e séance, le 11 mai, le Forum a examiné le point 8 de l'ordre du jour dans le cadre du débat technique et des échanges de données d'expérience menés au titre du point 3. Il était saisi des notes du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/2](#)) et sur la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres, des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ([E/CN.18/2018/3](#)).

Chapitre VIII

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social

69. À ses 2^e et 11^e séances, les 7 et 11 mai 2018, le Forum a examiné le point 9 de l'ordre du jour en même temps que le point 3 [Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)]. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social (E/CN.18/2018/6).

70. À sa 2^e séance, le 7 mai, le Forum a entendu une déclaration liminaire du représentant de son secrétariat.

Décisions prises par le Forum

71. Au titre du point 9 de l'ordre de jour, le Forum a pris note du rapport du Secrétaire général (voir chap. I, sect. C, décision 13/102).

Chapitre IX

Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts

72. À sa 2^e séance, le 7 mai 2018, en application de l'article 8 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [E/CN.18/2018/1](#), en y ajoutant un nouveau point intitulé « Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts », tel que proposé oralement par la Suisse (voir chap. XIII, sect. C).

73. À sa 3^e séance, le 7 mai, le Forum a décidé, sur la proposition du Bureau, d'examiner le nouveau point 10 de l'ordre du jour le 9 mai 2018 (voir chap. XIII, sect. C).

74. Il a examiné ce point à ses 6^e et 10^e séances, les 9 et 11 mai.

75. À la 6^e séance, le 9 mai, le Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

Chapitre X

Date et lieu de la quatorzième session du Forum

76. Le Forum a examiné le point 11 de l'ordre du jour à sa 11^e séance, le 11 mai 2018. Il était saisi d'un projet de décision intitulé « Date et lieu de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2018/L.2](#)).

Décisions prises par le Forum

77. Au titre du point 11 de l'ordre de jour, le Forum a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. C, décision [13/101](#)).

Chapitre XI

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum

78. Le Forum a examiné le point 12 de l'ordre du jour à sa 11^e séance, le 11 mai 2018. Il était saisi d'un projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ([E/CN.18/2018/L.1](#)).

Décisions prises par le Forum

79. À la 11^e séance, le 11 mai, le Secrétaire du Forum a révisé oralement l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session en y ajoutant le nouveau point 10, intitulé « Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts » et en renumérotant les points suivants.

80. À la même séance, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session, tel que révisé oralement, qui sera présenté au Conseil économique et social à sa session de 2018 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre XII

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session

81. Le Forum a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa 11^e séance, le 11 mai 2018. Il était saisi du projet de rapport sur les travaux de sa treizième session ([E/CN.18/2018/L.3](#)).

Décisions prises par le Forum

82. À la 11^e séance, le 11 mai, le Rapporteur (Brésil) a présenté le projet de rapport. Le Forum a ensuite adopté ce projet et a chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière touche, en collaboration avec le secrétariat, en vue de la présentation du rapport au Conseil économique et social à sa session de 2018.

Chapitre XIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

83. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 5 mai 2017 et du 7 au 11 mai 2018. Il a tenu 11 séances plénières (1^{re} à 11^e).

84. À la 1^{re} séance, le 5 mai 2017, le Président par intérim et Président de la douzième session du Forum, Peter Besseau (Canada), a ouvert la treizième session.

85. À la 2^e séance, le 7 mai 2018, le Président de la treizième session, Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie), a ouvert la reprise de la session et a fait une déclaration liminaire.

86. À la même séance, la Présidente du Conseil économique et social, Marie Chatardová (Tchéquie), s'est adressée au Forum.

87. À la même séance également, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, et le Directeur du secrétariat du Forum, Manoel Sobral Filho, ont fait des déclarations liminaires.

88. À la 3^e séance, le 7 mai 2018, la Présidente de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, Geraldine Byrne Nason (Irlande), a fait une déclaration.

B. Élection du Bureau

89. À sa 1^{re} séance, le 5 mai 2017, le Forum a élu par acclamation Muhammad Shahrul Ikram Yaakob (Malaisie) Président et Macharia Kamau (Kenya), Tomas Krejzar (Tchéquie), Luciana Melchert Saguas Presas (Brésil) et Maureen Whelan (Canada) Vice-Présidents de la treizième session.

90. À sa 2^e séance, le 7 mai 2018, pour reprendre le mandat de Macharia Kamau (Kenya), le Forum a élu par acclamation Koki Muli Grignon (Kenya).

91. À la même séance, le Forum a nommé Luciana Melchert Saguas Presas (Brésil) Rapporteuse de la treizième session.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

92. À sa 2^e séance, le 7 mai 2017, en application de l'article 8 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote [E/CN.18/2018/1](#), en y ajoutant un nouveau point intitulé « Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts », tel que proposé oralement par la Suisse. L'ordre du jour, tel que modifié, est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

- a) Concertation sur les priorités thématiques et opérationnelles, les mesures prioritaires et les ressources nécessaires pour la période 2017-2018, compte tenu du cycle d'examen du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pendant cette période et du thème de la Journée internationale des forêts ;
 - b) Annonces de contributions nationales volontaires ;
 - c) Contributions, à l'échelle du système des Nations Unies, à la réalisation des objectifs et des cibles d'ensemble relatifs aux forêts ;
 - d) Élaboration de la stratégie de communication et de sensibilisation du plan stratégique.
4. Suivi, évaluation et rapports :
- a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ;
 - b) Progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux forêts.
5. Moyens de mise en œuvre :
- a) Progrès enregistrés au titre des activités et du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - b) Directives élaborées aux fins du fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - c) Mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.
6. Nouveaux problèmes et enjeux.
7. Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.
8. Informations sur les activités intersessions.
9. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social.
10. Informations sur la réforme du Département des affaires économiques et sociales concernant le Forum des Nations Unies sur les forêts.
11. Date et lieu de la quatorzième session du Forum.
12. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum.
13. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa treizième session.
93. À la 2^e séance également, le Forum a approuvé l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'énoncée dans le document non officiel distribué pendant la séance (en anglais uniquement), étant entendu qu'elle pourrait être modifiée selon que de besoin.
94. À sa 3^e séance, le 7 mai 2018, le Forum a décidé, sur la proposition du Bureau, d'examiner le nouveau point 10 de l'ordre du jour le 9 mai 2018.

D. Participation

95. Conformément au paragraphe 4 de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum est composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, chacun y participant pleinement sur un pied d'égalité. La liste des participants sera publiée sous la cote [E/CN.18/2018/INF/1](#).

E. Documentation

96. La liste des documents examinés par le Forum à sa treizième session peut être consultée sur le site Web du Forum (www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html).

Annexe I

Résumé établi par le Président du Forum pour transmission en vue de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social à sa session de 2018

Solutions axées sur les forêts susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes

1. Au cours de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (7-11 mai 2018), une table ronde ministérielle a été organisée, qui a été l'occasion d'élaborer et de signaler des solutions axées sur les forêts qui soient susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable corrélés figurant à l'ordre du jour de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment les objectifs n° 6, sur l'eau et assainissement, n° 7, sur l'énergie, n° 12, sur les modes de consommation et de production durables et n° 17, sur les moyens de mise en œuvre, ainsi que l'objectif n° 15, sur l'utilisation viable des écosystèmes terrestres, notamment la gestion durable des forêts, qui constitue une exigence fondamentale pour l'accomplissement des autres objectifs. En outre, un échange de vues mené en plénière a été l'occasion d'examiner le rôle potentiel des forêts en vue de la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes. Ces débats sont pris en compte dans le présent résumé, qui tient lieu de contribution du Forum des Nations Unies sur les forêts à la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

A. Principaux messages : enjeux au sujet desquels on attend du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qu'il fournisse des orientations politiques à sa réunion de 2018

2. On trouvera ci-dessous les principaux messages issus des délibérations du Forum à sa treizième session :

a) Les forêts jouent un rôle crucial en ce qui concerne l'alimentation, l'eau, le bois, l'énergie, la biodiversité, la santé et les changements climatiques. On ne pourra atteindre les objectifs de développement durable sans gérer les forêts de manière durable et sans restaurer les paysages forestiers ;

b) Pour mettre un terme à la déforestation et régénérer les forêts dégradées (objectif de développement durable n° 15, cible 2), il est urgent de prendre dès maintenant les mesures voulues. Des pratiques et des outils de référence existent déjà, mais il importe de les utiliser plus systématiquement et d'accélérer les progrès en la matière ;

c) La gouvernance forestière mondiale demeure trop fragmentée. Il faut accroître les synergies à l'échelle du système des Nations Unies et au-delà du Partenariat de collaboration pour les forêts ;

d) Mettre en œuvre le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts serait un bon moyen d'accélérer la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

B. Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes : enseignements, enjeux et nouveaux problèmes

3. Les forêts, qui couvrent 30 % de la surface du globe (soit quelque 4 milliards d'hectares), comptent parmi les écosystèmes terrestres les plus productifs et sont essentielles à la vie sur terre. Lorsqu'elles sont gérées de manière durable, elles constituent des écosystèmes résilients et renouvelables et sont une source de biens et de services indispensables pour les populations, dont elles contribuent à améliorer la capacité de résistance. À l'heure actuelle, au moins 1,6 milliard de personnes, soit 25 % de la population mondiale, dépendent des forêts, qui leur offrent des moyens de subsistance et constituent une source d'emplois et de revenus.

4. Bien que les taux de déforestation déclinent depuis quelques années à l'échelle mondiale, ils demeurent élevés dans certaines régions. Souvent, les causes de la déforestation sont extérieures au secteur forestier et découlent de politiques qui favorisent des types d'utilisation des terres qui génèrent des profits plus substantiels plus rapidement, notamment pour le secteur énergétique, l'industrie extractive, les transports et, surtout, l'agriculture, qui est responsable de 80 % de la déforestation dans le monde. La prise en compte de ce facteur constitue un enjeu de première importance pour tous les secteurs.

5. Les forêts sont également endommagées par l'exploitation illégale et non durable, la dépendance des populations vis-à-vis du bois de chauffage, l'exploitation minière, la culture sur brûlis, les espèces exotiques envahissantes, la fragmentation, les changements climatiques, les incendies non maîtrisés, les tempêtes, les organismes nuisibles et les maladies. Ces perturbations constituent une atteinte grave à l'état général, à la résilience et à la productivité des forêts. Dans de nombreux pays, la dégradation des forêts est un problème plus pressant même que la déforestation.

6. En 2050, la population de la planète devrait atteindre 9,6 milliards d'habitants ; il faut donc immédiatement trouver des solutions pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et y remédier, de manière à préserver et à développer des moyens de subsistance au bénéfice des populations futures. Ce n'est qu'en accélérant la mise en œuvre de l'objectif n° 15 que nous pourrions atteindre les autres objectifs de développement durable et transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes.

Les forêts et les services rendus par les écosystèmes, notamment l'eau

7. Les forêts rendent des services écosystémiques essentiels aux populations rurales et urbaines. Elles stabilisent les sols ; permettent de mieux maîtriser les risques de catastrophes telles que les inondations, les glissements de terrain, les avalanches, les sécheresses et les tempêtes de poussière et de sable ; favorisent la lutte contre la dégradation des terres ; purifient l'air ; contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets ; préservent la biodiversité – elles qui abritent 80 % des espèces terrestres et constituent des réservoirs de matériel génétique pour la mise au point de médicaments et l'amélioration des semences ; recèlent dans de nombreuses régions une valeur culturelle, spirituelle et récréative. En outre, elles contribuent à rendre les précipitations plus abondantes et contiennent en partie les inondations ; leur substrat et les racines des arbres filtrent l'eau de pluie et constituent une réserve d'eau douce. Les bassins versants forestiers fournissent 75 % de l'eau douce consommée dans le monde par le secteur agricole, le secteur industriel, les ménages et la nature elle-même.

8. Les forêts gérées de façon durable fournissent une vaste gamme de produits ligneux et non ligneux. Le cycle production, consommation et replantation offre des

possibilités incomparables de promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles. Si les marchés nationaux et internationaux tiennent généralement compte des avantages que les populations tirent des produits forestiers, et plus particulièrement des produits dérivés du bois, ils ne mesurent pas la valeur associée aux ressources en eau et à d'autres services rendus par les écosystèmes. En conséquence, les forêts sont transformées et exploitées à des fins jugées plus rentables. D'après les données disponibles, la valeur des services rendus par les écosystèmes forestiers dans le monde s'élèverait à 16 milliards de dollars par an. Tout l'enjeu consiste à apprécier pleinement la valeur de tels services, que ce soit dans le cadre des marchés ou dans celui des politiques publiques, à tous les niveaux.

Les forêts et l'énergie

9. Les forêts sont une source vitale de bioénergie et jouent un rôle crucial dans la production d'énergie propre et d'un coût abordable, en particulier dans les pays en développement. Le bois, principale source d'énergie renouvelable, fournit 9 % de l'approvisionnement total en énergie primaire au niveau mondial, 27 % de l'approvisionnement en énergie en Afrique et 80 % de l'énergie issue de sources renouvelables dans le monde. Quelque 2,4 millions de personnes dépendent des forêts pour cuisiner et se chauffer. Près de 90 % du bois de chauffage et du charbon de bois sont consommés par les ruraux pauvres, en particulier en Afrique et Asie, où la collecte de bois de feu se traduit par une dégradation des forêts qui va s'aggravant, cependant que la fumée dégagée par les brûlis a des répercussions négatives sur la santé humaine, autant de facteurs qui rendent encore plus ardues les conditions de vie des populations. Étant donné que la demande de biocombustibles forestiers devrait augmenter considérablement du fait de l'accroissement de la population, la difficulté consistera à trouver des stratégies axées sur l'exploitation durable de ressources en bois renouvelables et des sources d'énergie autres que le bois pour que les besoins essentiels des populations rurales soient satisfaits.

Consommation et production durables des produits forestiers

10. Environ 30 % des forêts sont essentiellement ou en partie utilisées pour produire du bois rond industriel destiné au marché national ou international. Les forêts fournissent la matière première de nombreux produits d'usage quotidien tels que le papier et certains matériaux d'emballage ou de construction, qui sont dans une large mesure recyclables, favorisent l'essor de l'économie verte et ont déjà servi à l'édification de logements pour quelque 1,3 milliard de personnes. De plus en plus souvent, les forêts plantées permettent de concilier les besoins concurrents de biens forestiers et de services écosystémiques et d'alléger la pression qui s'exerce sur les forêts naturelles. Le remplacement des matériaux, des produits et de l'énergie d'origine fossile par des équivalents renouvelables en bois issu de forêts gérées de manière durable joue un rôle crucial dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Si la superficie des forêts gérées de manière durable – certification à l'appui – augmente, la persistance de l'exploitation illégale et non durable demeure alarmante dans de nombreux pays, ce qui a pour conséquence, sur certains marchés, la multiplication, à la demande des consommateurs, des mécanismes d'assurance de la durabilité et de vérification de la licéité et de la viabilité des filières de production tant forestière qu'agricole. En revanche, d'autres marchés continuent de s'accommoder de modes de production non viables, ce qui constitue un problème de taille.

Des établissements humains viables et résilients

11. En milieu urbain, les arbres et les forêts constituent une infrastructure qui présente de multiples avantages pour la population. En effet, ils font baisser la

température de certains microenvironnements, rendent possibles des économies d'énergie, facilitent l'accès à l'eau potable, limitent les écoulements, constituent un habitat pour la flore et la faune sauvages, entraînent un accroissement de la valeur des biens immobiliers et améliorent la qualité de la vie en milieu urbain. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale habite en ville et cette proportion sera des deux tiers en 2050. Les défis à relever sont les suivants : intégrer les arbres et les zones forestières aux paysages urbains, ce qui constitue un aspect essentiel de l'aménagement urbain et de l'urbanisation ; mieux gérer les effets d'interdépendance entre zones urbaines et zones rurales, notamment en prévenant et en combattant les incendies de forêt qui menacent la sécurité humaine.

C. Solutions axées sur les forêts susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes

12. Pour accélérer la réalisation de l'objectif n° 15 et tirer parti de la contribution essentielle du secteur des forêts aux autres objectifs de développement durable ainsi qu'à la viabilité et à la résilience de nos sociétés, il faut agir d'urgence aux titres suivants, étroitement liés.

1. Utiliser plus systématiquement les bonnes pratiques et outils existants

Les bonnes pratiques et outils décrits ci-après ont déjà fait leurs preuves, mais il importe que les gouvernements, le secteur privé et la société civile y aient plus systématiquement recours et progressent plus rapidement. Il s'agit notamment :

a) D'appliquer, dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la prise de décisions concernant une ou plusieurs juridictions, des méthodes de gestion globale des paysages qui soient participatives et transparentes et prennent en compte les forêts, les ressources en eau et les différents types d'occupation des sols, de manière à optimiser les avantages qu'il est possible d'obtenir à long terme pour les populations ;

b) D'établir des cadres de gestion des ressources en eau transfrontières et régionaux de nature intégrée, qui traitent les effets d'interdépendance entre les forêts et l'eau en tenant compte de l'axe amont-aval pour remédier aux problèmes d'approvisionnement en eau et rétablir ou améliorer l'alimentation des aquifères ;

c) De procéder de façon intégrée à la régénération des forêts et à la restauration des paysages pour reconstituer des fonctions écologiques et des moyens de subsistance dans les zones déboisées et dégradées ;

d) D'utiliser des systèmes agricoles diversifiés tirant parti des diverses approches de la sylviculture et de l'agroforesterie pour améliorer la productivité agricole et la résilience, la sécurité alimentaire et les revenus des populations locales, exploiter les avantages transversaux de l'énergie de la biomasse et atténuer l'effet de concurrence entre différents modes d'occupation des sols ;

e) De favoriser l'adoption de pratiques de gestion forestière durables et de veiller à la licéité et à la viabilité des filières de production forestière et agricole ;

f) D'établir des modèles d'intervention visant à améliorer la situation des petits producteurs agricoles et forestiers, à créer des sources de revenus et des moyens de subsistance pour les populations qui dépendent des forêts, et à renforcer la capacité des communautés locales, des femmes et des jeunes de participer aux filières de production durables ;

g) De collecter des données fiables et d'élaborer des outils techniques pour déterminer la valeur financière des avantages liés à la foresterie urbaine.

2. Mettre à profit l'innovation et les technologies

L'utilisation généralisée de technologies et de mécanismes novateurs permettra de progresser plus rapidement vers l'accomplissement des objectifs de développement durable et la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes. Parmi ces technologies et mécanismes figurent notamment :

a) Les nouvelles technologies au service de l'inventaire forestier, de la cartographie et du suivi de l'utilisation des terres, grâce auxquelles il est possible de surveiller et de mesurer en temps réel l'évolution de l'état des forêts et de l'utilisation qui est faite des terres, au moyen d'outils de télédétection ;

b) Les technologies énergétiques non polluantes, qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables, d'améliorer le rendement énergétique du bois et de remplacer la collecte de bois de feu par des options plus durables ;

c) Les nouvelles techniques applicables à l'utilisation, à la transformation, à la récupération, à la réutilisation et au recyclage du bois et des produits qui en sont issus ;

d) Les nouveaux mécanismes de traçabilité, tels que les technologies de suivi du parcours du bois d'œuvre, qui favorisent l'application des principes de transparence et de responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement ;

e) Les nouvelles méthodes de comptabilisation du capital naturel appliquées au patrimoine forestier, notamment les éléments qui rendent des services environnementaux ;

f) Les nouveaux moyens mis en œuvre pour assurer une complémentarité entre les énergies renouvelables (solaire, éolienne ou issue des biocarburants ou du bois) afin d'optimiser la production et de réduire les coûts.

3. Mettre l'information, les communications et l'éducation au service de la transformation

Les systèmes informatiques, susceptibles de transformer la manière de penser et d'agir, sont des instruments très efficaces pour régler rapidement certains problèmes actuels de portée mondiale au moyen de solutions axées sur les forêts. Il peut s'agir :

a) D'utiliser les médias sociaux et les outils de communication et d'information modernes pour mieux faire connaître, à tous les niveaux, dans tous les secteurs et en s'adressant à toutes les générations, les avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels que procurent les arbres et les forêts, notamment en milieu urbain ;

b) D'intégrer les questions relatives aux forêts et au développement dans les programmes d'enseignement, du primaire au supérieur, en privilégiant des approches intégrées et intersectorielles ;

c) D'étendre et de réorganiser les systèmes d'information sur les forêts et de suivi de l'état des forêts afin d'obtenir des données socioéconomiques relatives à l'économie forestière informelle, à la valeur monétaire et non monétaire des forêts, ainsi qu'à la valeur des services rendus par les écosystèmes à l'échelon local et à celle des produits forestiers non ligneux ;

d) De sensibiliser les consommateurs afin qu'ils privilégient l'achat de produits agricoles et forestiers obtenus et fabriqués dans le respect de l'impératif de durabilité ;

e) De renforcer la formation et les activités périscolaires à l'intention des propriétaires et travailleurs forestiers, des populations forestières, des femmes et des jeunes ;

f) D'obtenir et de faire circuler des données scientifiques afin de mettre en place des politiques et des cadres d'exécution fondés sur des éléments factuels, notamment en ce qui concerne les cycles hydrologiques et les interactions entre les forêts et l'eau.

4. Mobiliser des ressources financières à l'appui d'une gestion durable des forêts

La mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 15, coûte cher et nécessite des institutions solides et stables. Pour progresser plus rapidement et atteindre les objectifs mondiaux fixés d'ici à 2030, il est essentiel que tous les intervenants s'emploient à mobiliser des ressources de toutes provenances pour renforcer les capacités existantes, notamment celles des pays en développement et des pays en transition. Dans cette optique, les partenariats public-privé, qui sont porteurs de changement, et les nouveaux instruments financiers offrent plusieurs options. Il est notamment possible :

a) D'élaborer et d'appliquer des stratégies de financement forestier à même de porter au maximum les possibilités de financement mixte (public-privé ou national-international) ;

b) D'améliorer la mobilisation de ressources nationales, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement et à des partenariats entre pays en développement et pays développés ;

c) De mettre au point des méthodes intégrées pour mobiliser des ressources nationales à l'appui des forêts ;

d) D'offrir des taux de rendement garantis aux acteurs privés qui investissent dans la gestion forestière durable, l'agriculture durable et les biocarburants forestiers ;

e) De compléter les capitaux en provenance des banques commerciales qui sont mobilisés à l'appui des pratiques de gestion durable des terres par des financements à taux réduit qui permettent d'allonger les délais de remboursement et de réduire les risques commerciaux ;

f) De rendre les financements publics plus écologiques en adaptant en conséquence les investissements publics dans l'agriculture et les forêts et en redistribuant les subventions de façon à décourager la transformation des forêts ;

g) De tirer parti du capital social en forgeant des partenariats avec des fondations et des organisations philanthropiques ;

h) D'instituer la rémunération, par les usagers et autres bénéficiaires, des ensembles de services liés aux écosystèmes qui constituent une source de revenus prévisibles, pour indemniser directement les propriétaires forestiers qui appliquent des mesures de conservation, en mettant en place des conditions propices aux investissements dans de tels ensembles de services et en créant des marchés qui alimentent la demande.

5. Bonne gouvernance

La bonne gouvernance est essentielle pour atteindre tous les objectifs de développement durable et mobiliser les ressources financières voulues pour constituer les capacités nécessaires à l'application des meilleures pratiques et mettre à profit l'innovation, les technologies et le potentiel de l'informatique. Il sera possible d'accélérer les progrès si les pays :

a) Reconnassent les droits fonciers relatifs aux terres et ressources forestières et établissent des régimes clairs, sûrs et cohérents qui protègent à cet égard les hommes comme les femmes, et les individus comme les communautés ;

b) Tiennent compte des questions liées aux forêts dans leurs décisions, stratégies, plans et priorités relatifs au développement à tous les niveaux et élaborent des politiques respectueuses des forêts, de façon à tirer le meilleur parti des avantages qu'elles présentent pour l'ensemble des secteurs d'activité et pour les pouvoirs publics et de réduire autant que possible les répercussions négatives qu'elles subissent ;

c) Lèvent les obstacles culturels, socioéconomiques et institutionnels à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux dans les secteurs des forêts, de l'eau et de l'énergie ;

d) Mettent en place des procédures et des partenariats multipartites, participatifs et ouverts afin de prendre des décisions éclairées, de favoriser les compromis et de donner à la société civile, notamment les femmes et les jeunes, les moyens d'agir pour le changement et de tirer le meilleur parti des forêts ;

e) Suppriment les subventions, notamment agricoles, qui nuisent aux forêts et adoptent des mesures propres à inciter les petits, moyens et grands producteurs à les gérer durablement ;

f) Définissent des conditions claires et cohérentes qui facilitent les investissements dans les produits et les chaînes logistiques durables et qui aident les entreprises à honorer les engagements « zéro déforestation » ;

g) Font observer à tous les niveaux les lois qui s'appliquent au secteur forestier ou qui ont une incidence sur ce secteur, notamment en éliminant l'exploitation illégale et le commerce qui y est associé, ainsi que le trafic d'espèces sauvages.

Annexe II

Liste des documents

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
E/CN.18/2018/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/CN.18/2018/2	3 a), b) et d), 6 et 8	Note du Secrétariat sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
E/CN.18/2018/3	3 c) et 8	Note du Secrétariat sur la contribution du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres, des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et autres parties prenantes à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)
E/CN.18/2018/4	4	Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires
E/CN.18/2018/5	5	Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre de la gestion forestière durable
E/CN.18/2018/6	9	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social
E/CN.18/2018/7	7	Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum
E/CN.18/2018/8	3 a)	Lettre datée du 15 mars 2018, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent du Canada
E/CN.18/2018/L.1	12	Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2018/L.2	11	Date et lieu de la quatorzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2018/L.3	13	Projet de rapport sur l'organisation de la treizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2018/INF/1		Liste des participants

D'autres documents pertinents sont également disponibles sur le site Web du Forum (<http://www.un.org/esa/forests/forum/current-session/index.html>).

